

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 janvier 2015, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 5 février 2015, à 18 heures 30.

Présents : M. CREPIN, A.M. CORRAND, J. MOUTON, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET, G. PIOLLET, C. TORTEL

Absente excusée : S. BOREL

Pouvoir de : S. BOREL à A. FULCHIRON

Secrétaire de séance : C. TORTEL

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2014 doit être approuvé et demande s'il y a des questions ou observations.

M. GUERRE fait la remarque qu'à la page 9 du procès-verbal, il n'a pas dit qu'il fallait mettre un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h mais l'inverse. Il demande de rectifier en disant qu'il n'est pas utile d'installer un panneau.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 22 décembre 2014.

Délibération n°01-05/02/2015

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PARCELLE AO N° 488 – VENTE M. SURUGUE F. ET MME TAULIER A.M.

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'Office Notarial de Maîtres ROCHETTE, notaires associés à NYONS (Drôme), concernant le bien ci-après appartenant à M. SURUGUE F. et Mme TAULIER A.M. domiciliés à 5, rue du Mont Serein.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO n° 488 , 5 rue du Mont Serein,

Superficie totale : 06 à 75 ca,

Prix : 245 000 €

Acquéreurs : M. JARZAGUET Ph. et Mme JARRET F. domiciliés à ANTANANARIVO (Madagascar).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n° 02-05/02/2015

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PARCELLES AL N° 151, AL N° 632, AL N° 634 – VENTE CONSORTS SUCCESSION CORBIN

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'Office Notarial de Maître Fanny CARILLON, notaire à TULETTE (Drôme), concernant le bien ci-après appartenant aux consorts succession CORBIN.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL n° 151 et AL 634, le village et section AL n° 632, 2B les Barriou,

Superficie totale : 11 a 88 ca,

Prix : 285 000 €

Acquéreurs : M. et Mme Philippe Robert DUFLO domiciliés à Gooik 1755 (Belgique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

Délibération n° 03-05/02/2015

CHOIX DE L'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CONTRAT EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : G. PIOLLET

G. PIOLLET explique que la commune a confié à la SDEI en 2003 l'exploitation des services eau et assainissement dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée de 12 ans. Le contrat arrive à échéance le 30 mai 2015. Deux types de mission se présentent : soit la délégation de service public soit une régie.

Une consultation de bureaux d'études a été lancée. Deux cabinets ont répondu.

BUREAU D'ETUDES	MONTANT HT	
	DSP	REGIE
AF CONSEIL	14 700	9 500
SAS BEPAC (Bureau d'Etudes Provence Alpes Conseil)	14 700	

AF CONSEIL présente un coût réparti en fonction du mode de gestion retenue et un coût pour l'assistance à la partie administrative, juridique et financière soit entre 6 000 et 10 000 € supplémentaire.

BEPAC (Bureau d'Etudes Provence Alpes Conseil) présente une offre globale et forfaitaire quelle que soit la mission choisie.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Mme le Maire précise que la commune a délégué la gestion de son service eau potable et assainissement à la Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (SDEI) (délibération du 30.04.2013) dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Le contrat d'affermage a été signé le 30.04.2003 avec prise d'effet le 01.06.2003 pour une durée de 12 ans jusqu'au 30.05.2015.

*Mme le Maire explique qu'une consultation auprès de bureaux d'études a été lancée pour une assistance technique, économique et administrative pour le choix et la mise en œuvre du mode de gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement de la commune : la Délégation de Service Public ou gestion en régie.
Deux bureaux d'études ont répondu :*

BUREAU D'ETUDES	MONTANT HT	
	DSP	REGIE
AF CONSEIL	14 700	9 500
SAS BEPAC (Bureau d'Etudes Provence Alpes Conseil)	14 700	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE le bureau d'études SAS BEPAC pour la mission d'assistance technique, économique et administrative pour le choix et la mise en œuvre du mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées moyennant la somme de 14 700 € HT soit 17 640 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance et tout document se référant à ce dossier.

Délibération n° 04-05/02/2015

VALIDATION CONVENTION CNFPT POUR FORMATIONS PAYANTES HORS COTISATION

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a une convention de partenariat avec le CNFPT à signer pour des formations payantes destinées au personnel communal. Le personnel a accès à des formations gratuites sur catalogue (la commune paie une cotisation de 1 % de la masse salariale).

La commune peut demander une formation particulière, différente de celles prévues par le programme de formation (actions de mise et remise à niveau, actions d'accompagnement dans le cadre de contrat aidé destinées à Stéphanie POULET et Soufiane EL ALLOUCHI). Les tarifs sont différents selon l'intitulé de la formation de 50 à 110 € par jour par stagiaire.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de délibération :

« Mme le Maire explique qu'à la suite du courrier du CNFPT RHONE ALPES GRENOBLE du 23.12.2014, expliquant que le besoin en formation des agents des collectivités territoriales est en croissance significative compte tenu de l'évolution de leur mission. La délégation a augmenté et diversifié des actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

La législation exige que les échanges de prestations avec contrepartie financière réalisés entre organismes publics donnent lieu à une convention (ci-jointe) ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE** le Maire à signes ces 2 conventions originales.

Délibération n° 05-05/02/2015

CONVENTION DE PRESTATION D'ANIMATION SUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapporteur : F. TESTE

F. TESTE explique qu'avec la mise en place des temps d'activités périscolaire, la CCVE a moins d'enfants au Centre les Guards et de ce fait, met en place une prestation d'animation d'ateliers gratuite se déroulant tous les mardis de la période scolaire de février à avril 2015. L'atelier sera encadré par Claude ATTANASIO initiant les enfants à des travaux de création manuelle.

F. TESTE donne lecture de la proposition de délibération :

« Mme le Maire informe les conseillers que suite à la réforme des rythmes scolaires mis en place en septembre 2014, la CCVE organise une prestation de service d'animation d'atelier pour la Mairie de Vinsobres. Pour cela, une convention doit être signée.

L'atelier se déroulera tous les mardis de la période scolaire entre les vacances de février et d'avril 2015 de 15 h. 45 à 16 h. 45 lors du TAP. Il sera encadré par Claude ATTANASIO.

La CCVE prend en charge les ateliers, sans contrepartie financière de la part de la mairie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la dite-convention.

Délibération n° 06-05/02/2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Mme le Maire informe les conseillers d'un courrier d'une enseignante du lycée Roumanille de NYONS sollicitant une aide financière pour deux élèves habitant la commune : Mélanie BONTOUX et Nathan GASNIER devant participer à un voyage scolaire en Angleterre du 22 au 28 mars 2015. Elle donne lecture de ce courrier.

Mme le Maire s'étonne de recevoir cette demande et précise que nous n'avons pas de regard sur la situation des familles. Le coût du voyage est 330 € par élève.

C. TORTEL précise que nous devons faire attention avant d'accorder une aide.

C. SOMAGLINO explique que nous ne connaissons pas les revenus des parents.

M. VALLOT dit que nous ne savons pas le nombre d'élèves concernés de la commune.

Mme le Maire répond qu'il y a environ 70/80 élèves vinsobrais en âge d'être au collège ou lycée.

Mme le Maire propose d'accorder une aide de 20 ou 30 € par élève.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de délibération :

« Mme le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de participation financière d'une enseignante du Lycée Roumanille de Nyons pour deux élèves domiciliés à Vinsobres devant participer à un voyage scolaire en Angleterre prévu du 22 au 28 mars 2015 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

DECIDE d'accorder une subvention de 30 € par enfant au lycée Roumanille de Nyons afin de participer au financement d'un voyage scolaire en Angleterre du 22 au 28 mars 2015 auquel deux élèves de Vinsobres participeront ».

F. TESTE propose de verser une somme au fonds social du lycée chaque année pour les enfants de la commune.

Les conseillers, d'un commun accord, trouve cette idée judicieuse.

M. CREPIN précise que les services sociaux font le choix des familles qui seront aidées.

A.M. CORRAND dit qu'il serait bien d'inscrire une somme au budget primitif comme nous le faisons pour la maison familiale rurale de Richerenches.

Mme le Maire explique qu'elle a un courrier du Conseil Général présentant un projet de sortie scolaire de l'école de Vinsobres à Sausset les Pins du 4 au 7 mai 2015 (classes de GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 soit 63 élèves). Une participation financière du département de 756 € pourra être apportée à ce séjour sous réserve que la commune verse une aide d'un montant au moins équivalent.

La décision sera prise au moment de l'étude des subventions accordées lors du budget primitif.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

ACHAT DE PANNEAUX « LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE »

Mme le Maire propose d'acheter un panneau « liberté, égalité, fraternité » à installer à l'entrée de la mairie et le même panneau à l'école (en rajoutant le mot laïcité).

FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES

Mme le Maire explique que si une communauté de communes compte moins de 20 000 habitants, elle doit se regrouper avec une autre communauté de communes. S'agissant de la CCVE, une réflexion est engagée. 3 communautés sont concernées : REMUZAT, SEDERON, BUIS-LES-BARONNIES. L'impact financier d'un regroupement reste à étudier.

C. SOMAGLINO précise que la logique nous conduit à un regroupement avec les 3 communautés de communes.

Mme le Maire rajoute que la solidarité territoriale doit jouer car des disparités existent (zone de moyenne montagne).

CAMION PIZZA

Mme le Maire donne suite à la séance du 22.12.2014, les informations manquantes (vente uniquement de pizzas, le jour souhaité...) qui ont été demandées à M. JOLY Didier. PIZZA' DELICE propose seulement des pizzas et serait intéressé pour venir le mercredi soir. D'un commun accord, il est demandé que le jour soit le mardi soir de préférence.

DECRET N° 2015-56 DU 26 JANVIER 2015 PORTANT CLASSEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES

Mme le Maire a le plaisir d'annoncer que Gilberte BREMOND du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales nous a adressé la copie du décret de classement du Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales donnant la liste des communes classées dont Vinsobres fait partie.

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

Mme le Maire annonce que la souscription auprès des paroissiens a permis de collecter la somme de 735 €. Nous les remercions.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose de prendre un arrêté désignant G. PIOLLET, responsable de la gestion de ce dossier

SUBVENTIONS COMMUNALES

Mme le Maire laisse la parole à M. CREPIN, en charge de ce dossier. Peu de réponses ont été reçues des associations locales (date limite le 16 février). L'APPEV ne sollicite pas de subvention. De nouvelles demandes sont énumérées (les restos du cœur, les pupilles de l'enseignement...) et seront étudiées ultérieurement.

COMPETENCE TOURISME

Mme le Maire rappelle que la CCVE, depuis le 01.01.2014, a la compétence « tourisme ». De ce fait, elle gère et encaisse la taxe de séjour de la commune. L'office de Tourisme est devenu intercommunal, le personnel également. Il a pris en charge la gestion du personnel, la publicité, les demandes de locations...

Mme le Maire annonce qu'il y a une enveloppe de 45 000 € pour 3 ans (2014-2015-2016) que la CCVE nous alloue, à répartir selon nos projets :

- 14 058,02 € pris sur les 45 000€ sont affectés à la balade gourmande 2014 sur factures présentées par le CATV et le Comité des Vignerons.

Projets, animations à but touristique retenus sur la commune :

- la balade gourmande prise en charge par le CATV et le Comité des Vignerons,
- Les nuits diviniques par le Comité des Vignerons,
- Apéritifs de bienvenue par le CATV,
- Ban des vendanges par CATV et le Comité des Vignerons.

Mme le Maire précise que le Comité des Vignerons n'est pas une association mais un syndicat professionnel.

Sur l'enveloppe des 45 000 €, des crédits pour le tourisme notamment le camping pourront être pris (remise aux normes, travaux à revoir...). Prévoir peut-être l'installation de toilettes sèches près du temple en période estivale...

1) La balade gourmande 2015

La demande de subvention sera portée par la CCVE.

Le budget prévisionnel est de 10 000 €. 55 % peuvent venir du Leader, mais pour cela, la CCVE doit s'engager à verser les 45 % restant.

Il est convenu que la CCVE montera le dossier de demande de subvention Leader et qu'elle remboursera sur facture le Comité des Vignerons qui fera l'avance de la trésorerie. 4 500€ sur les 45 000 € sont affectés à ce projet.

Mme le Maire précise que nous devons donner l'autorisation à la CCVE de porter le projet de la balade gourmande et le délai est court (avant le 10 février).

R. MONTAGNIER rappelle que tout projet doit présenter des factures.

C. SOMAGLINO précise que les fonds attribués s'ils ne sont pas utilisés sont perdus.

Mme le Maire répond qu'avec l'Association, Vinsobres qui l'eût cru, la rencontre des communes aux noms burlesques a eu un résultat excédentaire et de ce fait, les crédits européens n'ont pas été alloués.

Mme le Maire tient à souligner que le travail du CATV et du Comité des Vignerons apporte une notoriété à la commune qui vit en partie du tourisme.

2) les journées agricoles

Le Comité des Vignerons qui est également acteur des journées agricoles propose de bénéficier pour celles-ci des mêmes fonds Leader à hauteur de 55 %.

De la même façon, la mairie doit s'engager pour les 45 % de la somme restante.

Mme le Maire propose qu'une aide de 4 860 € nécessaire au bon déroulement des journées agricoles soit inscrite au budget primitif 2015.

Mme le Maire souhaite parler d'un projet lié aux 60 ans d'existence de la foire agricole (évoqué à la dernière réunion du Comité des Vignerons). Les journées agricoles gèrent sans subvention communale leur budget. Mais cette année, des manifestations (équestres, présentation de métiers d'antan...) engendreront des frais supplémentaires et une aide financière de la commune sera nécessaire. Le personnel communal sera mis à disposition comme les autres années.

Mme le Maire rappelle que la commune a versé 30 000 € en 2013 à « Vinsobres, qui l'eût cru ! ».

M. VALLOT fait remarquer que ce n'est pas pareil ; « Vinsobres, qui l'eût cru » était une nouvelle association sans trésorerie ce qui n'est pas le cas de la foire.

G. PIOLLET précise que nous n'avons pas accès aux comptes, au bilan de la foire.

Mme le Maire tient à souligner le côté exceptionnel de cette manifestation agricole qui attire beaucoup de monde.

Mme le Maire demande l'avis des conseillers sur les 2 projets où le Leader est sollicité ; ses propositions sont acceptées (3 abstentions : M. GUERRE, G. PIOLLET, M. VALLOT).

ROND-POINT DU SAGITTAIRE

Mme le Maire explique que l'aménagement du rond-point n'est pas encore à l'étude. Le coût des travaux pourrait s'élever à 15 000 € et le Comité des Vignerons, associé à ce projet, pourrait prendre en charge 12 000 €.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE NIVEAU 4*

Mme le Maire informe les conseillers d'une réunion récente et constructive en présence de la présidente de la médiathèque, des membres du bureau de la bibliothèque communale. Une convention entre le Département de la Drôme et la commune définit son objet, les obligations de la commune (local, personnel...) et du département (mobilier, aménagement, formation...). L'adoption de cette convention sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Cette année, une subvention plus conséquente sera demandée.

CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Mme le Maire laisse la parole à F. TESTE, en charge de la mise en place des rythmes scolaires, qui annonce l'avis favorable du PEDT présenté à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Cette convention doit être signée et retournée à la DDCS et donnera droit à des subventions.

Mme le Maire explique que M. le Maire de ST MAURICE, J. GARCIA, président des maires du canton, a annoncé qu'il faudrait inscrire un volet laïcité dans le projet du PEDT.

REMERCIEMENTS A C. TORTEL

Mme le Maire adresse ses remerciements à C. TORTEL, conseiller municipal, intervenant bénévole, dans le cadre des rythmes scolaires. Les cours se sont bien passés (5 séances), les enfants sont intéressés, motivés mais le temps imparti à l'activité reste trop court. Les cours se poursuivent jusqu'en avril.

MUR DE SOUTÈNEMENT

Mme le Maire parle de la réunion de ce jour relative aux travaux de construction du mur de soutènement en présence du maître d'œuvre (responsable de CEREG, M. PEYRE, M. CLIER, chef d'entreprise accompagné de M. VIAL, sous-traitant).

C. SOMAGLINO souligne le volet « maçonnerie » important dans ce chantier. L'entreprise CLIER n'étant pas spécialisée dans le béton, a fait appel à l'entreprise de maçonnerie VIAL en sous-traitance (sous-traitant soumis à notre aval).

La notification du marché à l'entreprise CLIER est partie le 03.02.2015 et l'ordre de service sera signé le 09.02.2015. Le marché est à bordereau de prix unitaires qui seront appliqués sur les quantités définitives définies après sondages et calculs du bureau d'études contrôlés par VERITAS. Le béton activé en place actuellement entre le mur et le parking sera démolé et refait avec une pente renvoyant les eaux de pluie vers le parking.

Les travaux se dérouleront sur deux mois. Avant le début des travaux, un huissier établira un constat des lieux (mur du voisin) même à l'intérieur de la propriété. Lors des travaux d'aménagement de la rue Reynarde, il y a eu un litige avec un riverain (infiltration dans sa cave). Ce constat d'huissier est donc important.

Deux oliviers et la balustrade seront déplacés (les frais ont été pris en compte dans le marché du maçon).

Il y aura les bords et la balustrade à stocker au local communal. La question des réseaux sous le béton (éclairage public) reste en suspens et à voir avec Gilles GARCIA. S'agissant des toilettes actuelles (à démolir), il y aura un accès interne par le terrain de boules avec mise en place d'une porte et d'un escalier. Une modification du permis sera à effectuer en temps voulu. La couleur de l'enduit reste à déterminer. Les tuiles seront vieilles et non vieillies. La pose de génoises reste à discuter.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Mme le Maire informe de la candidature de M. Pierre COMBES et Mme Pascale ROCHAS, candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015. La salle polyvalente, dans le cadre de réunions publiques à caractère électoral, sera mise à leur disposition le 6 mars 2015 à partir de 17 heures.

Mme le Maire met à disposition une invitation au salon international de l'agriculture du 21 février au 1^{er} mars 2015.

Mme le Maire parle de la rencontre constructive avec le nouveau président du SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez), le directeur et de L. AUTRAND. Le passage de l'Hérin au niveau de la propriété de J.P. DELHOMME a été évoqué. Les résultats d'un diagnostic sur la totalité des rives sont attendus avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

A. FULCHIRON transmet les remerciements des personnes âgées qui ont reçu un cadeau et les voeux du CCAS à Mme le Maire, les conseillers municipaux et les membres du CCAS.

Mme le Maire transmet les remerciements d'habitants isolés pour le déneigement réalisé par le personnel communal, MM. BONTOUX J.P., GUERRE M. et L. AUTRAND) ; remerciements également pour le fleurissement du village.

Il reste à préciser qu'à l'avenir, une réunion s'avère nécessaire pour l'organisation des entreprises intervenantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 5 mn.

Signature des élus :

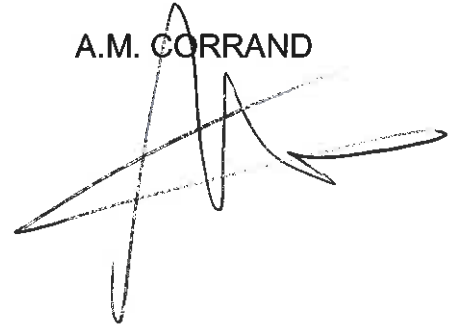
Le Maire,
Marie-Pierre MONIER



M. CREPIN



A.M. CORRAND



A. FULCHIRON



F. TESTE



M. VALLOT



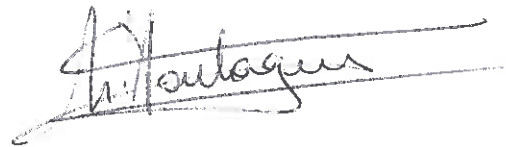
C. SOMAGLINO



M. GUERRE



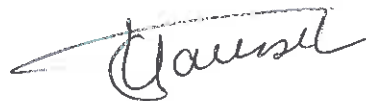
R. MONTAGNIER



L. AUTRAND



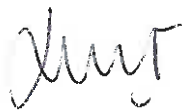
D. ROUSSET



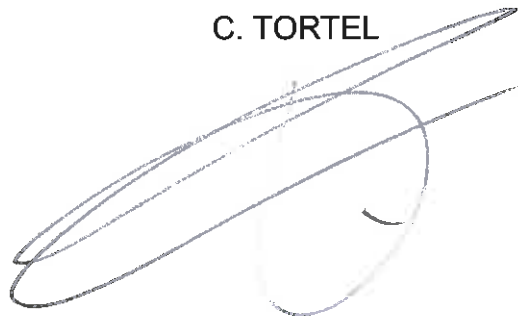
S. BOREL
(pouvoir à A. FULCHIRON)



G. PIOLLET



C. TORTEL



J. MOUTON

